

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Fonction publique

SOUS DOMAINE :
Personnels titulaires et
stagiaires

OBJET :
**Modification du
tableau des effectifs -
Commune**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCAION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
22/03/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2024/25

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2024.
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme BONHOMME Mireille, M. COMBES Romain, Mme ALVAREZ Nathalie, M. BORSNAK Philippe, Mme MEILLIERE Peggy, M. BOUTET Jean-Marc, Mme LEBORGNE Céline, Mme GROUARD Anne-Marie, M. BERGER Dominique, M. KNECHT Gérard, Mme PEROZENI Denise, M. BEYLACQ Dominique, Mme SIMOES-ROLA Gaëlle, Mme CABES Sarah, Mme REY Céline, M. AUBARD Olivier, M. FOURMOND Yoann, Mme POIRRIER Eve, M. LORENZO Nicolas, M. WATELLIER Eric, Mme SERRES Christelle, M. MAGGIO Antoine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Mme BENAVIDES Amanda, procuration à M. BERTO David.
M. BARDY Philippe.
Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu les taux fixés pour les avancements de grade au titre de l'année 2024,
Vu l'avis favorable du comité social territorial qui s'est réuni le 18 mars 2024,
Vu la dernière modification du tableau des effectifs adoptée par le Conseil Municipal en date du 27 février 2024,

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et notamment de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ere classe, permanent, à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2eme classe, permanent, à temps complet

Monsieur le Maire propose :

- de procéder à la création des postes susvisés,
- de procéder à la suppression des postes laissés vacants.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité, au chapitre 012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide de créer 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ere classe, permanent, à temps complet.

Décide de créer 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2eme classe, permanent, à temps complet.

Décide de procéder à la suppression des postes laissés vacants après nomination des agents dans ces grades.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Gérard KNECHT



Le Maire,

Grégory DELFOUR

